

DU 1^{ER} AU 10 DÉCEMBRE 2012, À VOTRE TOUR DE JOUER : COMBIEN ALLEZ-VOUS ÉCONOMISER ?

A 15 €

B 0 €

C 30 €

D 1 €



Jusqu'à 30€ remboursés
sur vos jeux TV ! *

15 € remboursés pour 2 jeux TV
30 € remboursés pour 3 jeux TV



TF1
GAMES

DUJARDIN

© RDF US Inc 2008. © 2010 Dujardin Tous droits réservés © Photo : Gilles Gustine / Dujardin - Le Juste Prix, marque déposée par FremantleMedia France SAS. Licence par FremantleMedia Entreprises - © 2010 TF1 Entreprises - © 2012 Endemol Productions - The format « The Money Drop » was created by Remarkable Television, an Endemol UK company © 2010 and is distributed by Endemol International. - © Photos J-L Reichmann : JM Sureau / TF1 Games. © 2012 TF1 Entreprises © Formidooble / Endemol Productions. Based in the format "El legado" licensed by Dot Productions, original ideal of Marcelo Ferrero. - © 2012 - Castaway R.Television © 2012 Cast.T Production Ltd : Photos © Alain Issocq.

*Voir les modalités au dos du bulletin de participation.

DU 1^{ER} AU 10 DÉCEMBRE 2012

Jusqu'à 30€ remboursés
sur vos jeux TV !*

POUR BÉNÉFICIER DE CETTE OFFRE EXCEPTIONNELLE, IL VOUS SUFFIT :

D'ACHETER

en une seule fois entre le 1^{er} et le 10 Décembre 2012, deux ou trois jeux TF1 Games Dujardin figurant parmi la liste suivante : La Roue de la Fortune® version classique, La Roue de la Fortune® Junior Disney®, Le Juste prix® version classique, Money Drop®, Masterchef®, Une Famille en Or®, Koh-Lanta®, Fort Boyard®, Les 12 coups de midi®, N'oubliez pas les paroles®, L'Ecole des fans®, Des chiffres et des Lettres®, The Voice®.

D'INSCRIRE

vos coordonnées complètes en majuscules sur papier libre (nom, prénom, adresse postale complète et pays).

DE JOINDRE

un relevé d'identité bancaire (IBAN/BIC) ainsi que le ticket de caisse original entier (date, libellés et prix entourés)

DE RECOPIER

le code barres des deux jeux achetés sur papier libre (si 2 produits identiques, présence de 2 codes barres obligatoires).

D'ENVOYER

le tout sous une enveloppe suffisamment affranchie dans les 72 heures suivant la date de votre achat indiquée sur votre ticket de caisse et au plus tard le 13/12/2012 (cachet de la poste faisant foi). Pour les achats par vente par correspondance ou internet au plus tard le 23/12/2012 (cachet de la poste faisant foi) à l'adresse suivante :

JUSQU'A 30€ REMBOURSES SUR VOS JEUX TV - Opération n°3243 - 13766 AIX EN PROVENCE CEDEX 3

Pour l'achat de 2 jeux TF1 Games Dujardin figurant parmi la liste ci-dessus, vous recevrez 15€ TTC. Pour l'achat de 3 jeux TF1 Games Dujardin ou plus, vous recevrez 30€ TTC. Le remboursement s'effectuera par virement bancaire sous 8 semaines environ après réception de votre demande conforme. Pour les DOMTOM, des frais bancaires à la charge du participant pourraient être prélevés par la banque domiciliaire du compte du participant. Dujardin dispose de moyens informatiques destinés à gérer l'opération de l'ODR. Les informations enregistrées sont réservées à l'usage des services concernés et ne peuvent être communiquées qu'aux destinataires suivants : HighCo et ses sous-traitants. Certains de ces destinataires sont situés en dehors de l'Union Européenne. La transmission de ces données aux destinataires situés en dehors de l'UE est destinée à la gestion de l'opération de l'ODR et éventuellement à la future prospection de Dujardin auprès de ses clients. Les garanties suivantes ont été prises pour assurer d'un niveau de protection suffisant des données personnelles : le transfert de données est encadré par les clauses contractuelles types établies par la Commission Européenne. Conformément à la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978, modifiée le 6 août 2004, chaque participant dispose d'un droit d'accès, de rectification ou de radiation des informations le concernant sur simple demande écrite à l'adresse de l'opération.

* Offre réservée aux particuliers, valable pour l'achat de 2 ou 3 produits. Offre non cumulable avec d'autres offres en cours et limitée à une demande par foyer (même nom, même adresse, même IBAN/BIC) et à la France Métropolitaine (Corse incluse) et à l'ensemble des DOM TOM français. Toute demande incomplète, illisible, frauduleuse, insuffisamment affranchie sera considérée comme nulle. Frais de timbre et de participation non remboursés.